



Lycée François
ARAGO

Version A du 15/04/2007

PLAN DE PREVENTION

Code du travail : article R237.1 et suivants (décret du 20 Février 1992)

Interventions d'un élève en formation de maintenance des équipements industriels sur une année scolaire. Ce document est à conserver pendant toute l'année scolaire.

LIEU DES OPERATIONS

Lycée Professionnel François Arago
23 r Recteur Schmitt 44300 NANTES
☎ : 02 40 74 25 10 ☎ : 02 40 37 56 72

PERIODE SCOLAIRE

200.. / 200..

PLAGE HORAIRE DE TRAVAIL EN
ATELIER

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

Elève intervenant :

Nom :

Prénom :

Classe :

Adresse

Téléphone

Membre responsable de l'établissement scolaire :

Proviseur :

Proviseur Adjoint :

Chef de travaux :

Professeurs d'enseignement professionnel :

-
-
-
-

Professeur HPS :

NATURE des OPERATIONS *(cocher la classe concernée)*

NATURE des Interventions en BEP MEI

<i>ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES</i>		<i>TÂCHES PRINCIPALES</i>		<i>AUTONOMIE</i>
A1	S'ORGANISER, S'INTÉGRER à une ÉQUIPE	T1	Préparer son intervention.	Totale
		T2	Rendre compte de son intervention.	Totale
		T3	Proposer des améliorations sur l'environnement de son intervention	Totale
A2	REALISER LA MAINTENANCE CORRECTIVE	T1	Réparer un bien par remplacement de composants : mécanique, électrique, pneumatique, hydraulique.	Totale
		T2	Réparer un bien mécanique par adaptation.	Totale
A3	RÉALISER LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE	T1	Réaliser des opérations de surveillance prescrites.	Totale
		T2	Réaliser des opérations planifiées.	Totale
A4	REALISER UNE AMÉLIORATION	T1	Réaliser une amélioration validée.	Totale

NATURE des Interventions en BAC PRO MEI

<i>ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES</i>		<i>TÂCHES PRINCIPALES</i>		<i>AUTONOMIE</i>
A1	RÉALISER LA MAINTENANCE CORRECTIVE	T1	Diagnostiquer les pannes.	Totale
		T2	Préparer sa réparation, son dépannage.	Totale
		T3	Réaliser des réparations, des dépannages dans les domaines : mécanique, électrique, pneumatique, hydraulique.	Totale
		T4	Rendre compte de son intervention.	Totale
		T5	Actualiser le dossier technique des biens.	En participation
A2	RÉALISER LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE	T1	Réaliser des opérations de surveillance.	Totale
		T2	Réaliser des opérations planifiées.	Totale
		T3	Alerter si une anomalie est constatée.	Totale
A3	METTRE EN ŒUVRE DES AMÉLIORATIONS, DES MODIFICATIONS	T1	Proposer des améliorations ou des modifications.	Totale
		T2	Préparer et réaliser l'amélioration ou la modification.	En participation
A4	INTÉGRER DE NOUVEAUX BIENS	T1	Installer de nouveaux biens.	Totale
		T2	Mettre en service de nouveaux biens.	En participation
A5	COMMUNIQUER AVEC LE(S) UTILISATEUR(S), LE(S) CLIENT(S) ET AU SEIN D'UNE ÉQUIPE	T1	Dialoguer au sein d'une équipe, d'un groupe de réflexion.	En participation
		T2	Signaler, transmettre des informations.	Totale

Les niveaux de maintenance

Version A du 15/04/2007

Niveaux	Nature de l'intervention	Compétence de l'intervenant	Lieu de l'intervention	Outillage nécessaire à l'intervention	Stock des pièces de rechange
1 ^e	- REGLAGE SIMPLES prévus par le constructeur au moyen d'éléments accessibles sans aucun démontage ou ouverture d'équipement. - ECHANGE d'éléments consommables accessibles en toute sécurité (voyants, certains fusibles...)	Exploitant du bien	Sur place	Instructions d'utilisation sans outillage	Très faible en pièces consommables
2 ^e	- DEPANNAGE par échange standard des éléments prévus à cet effet. - OPERATION MINEURES de maintenance préventive (graissage, contrôle de bon fonctionnement...)	Technicien habilité de qualification (pouvant travailler en sécurité sur une machine présentant certains risques potentiels)	Sur place	Instructions d'utilisation. Outillage portable défini par les instructions de maintenance.	Pièces de rechange nécessaires transportables sans délai et à proximité du lieu d'exploitation
3 ^e	- IDENTIFICATION et DIAGNOSTIC des pannes - REPARATIONS par échange de composants ou éléments fonctionnels - REPARATIONS mécaniques mineures. - Toutes opérations courantes de maintenance préventive (réglage général, réalignement...)	Technicien spécialisé	Sur place ou Local de maintenance	Outillage prévu dans les instructions de maintenance. Appareils de mesure et de réglage. Bancs d'essais et de contrôle des équipements	Pièces approvisionnées par le magasin
4 ^e	- Tous les travaux importants de maintenance corrective ou préventive à l'exception de la rénovation et de la reconstruction. - REGLAGE des appareils de mesure utilisés pour la maintenance. - VERIFICATION des étalons de travail.	Equipe comprenant un encadrement très spécialisé	Atelier spécialisé	Outillage général. Bancs de mesure et étalons. Toute documentation.	
5 ^e	- RENOVATION - RECONSTRUCTION ou exécution des réparations importantes	Constructeur ou Reconstructeur	Atelier central ou Unité extérieure	Moyens proches de la fabrication.	



Lycée François

ARAGO

PLAN DE PREVENTION

Code du travail : article R237.1 et suivants (décret du 20 Février 1992)

Interventions d'un élève en formation de maintenance des équipements industriels sur une année scolaire.

Urgence et premiers secours:

Tout accident même jugé bénin doit être signalé au professeur responsable

SAMU: 15

Pompier: 18

A partir d'un portable: 112

Des secouristes du travail sont présents sur le site du lycée ARAGO.

Consignes générales

- Respect du règlement intérieur
- Respect des consignes de sécurité affichées sur le site du lycée ARAGO.
- Respect des voies de circulation et de la signalisation. Le stationnement ne doit pas entraîner de gêne pour la circulation interne au site.
- Respect des règles de l'art relatives à sa profession et notamment la réglementation en vigueur en matière de sécurité (risques liés à sa profession).
- Accès limité au secteur d'intervention délimité lors de l'inspection préalable. L'accès aux autres locaux et ouvrages est strictement interdit

L'objectif du plan est de prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, installations et matériels présents sur un même lieu de travail. Pour l'établir il faut **identifier et analyser les risques** liés à l'interférence, et **échanger des informations** entre les différents participants : c'est l'objet de l'inspection commune préalable à l'intervention (Visite des ateliers). Les dispositions arrêtées lors de l'inspection forment le **plan de prévention**.

- Chaque élève doit prendre connaissance du plan de prévention établi par les responsables de la sécurité au sein du lycée ARAGO.

MODALITES d'ETABLISSEMENT du PLAN de PREVENTION

Le plan de prévention doit être rempli et signé par chaque élève suivant une formation de maintenance des équipements industriels.

Ce document doit être conservé par l'élève pendant toute l'année scolaire.

Le plan doit être complété dès que des modifications surviennent : nouveau danger, nouvelle installation, nouveau système, nouvel outillage.....

Le plan de prévention est classé localement, et tenu à la disposition de l'Inspection du Travail, du Médecin du travail, du CHSCT et de la CRAM.



Lycée François

ARAGO

PLAN DE PREVENTION

Code du travail : article R237.1 et suivants (décret du 20 Février 1992)

Interventions d'un élève en formation de maintenance des équipements industriels sur une année scolaire.

INSPECTION COMMUNE AVANT LE DEBUT DES OPERATIONS Visite des ateliers

Date de l'inspection :Participant(s) *(préciser nom et qualité):***Documents expliqués à l'élève :**

- ☐ Schéma d'ensemble, accès, locaux à risque électrique, zones de stockage chimique,
- ☐ Plan des voies de circulation, des lieux de stationnement et de stockage du matériel, du lieu et du secteur de l'opération, des locaux sociaux..
- ☐ Organisation des secours en cas d'urgence (téléphones et n°d'appel d'urgence, consignes sur la conduite à tenir en cas d'accident : protection victime, alerte secours, alerte responsables)
- ☐ Consignes générales d'incendie
- ☐ Fiche Sécurité système
- ☐ Autres :

Organisation du commandement :

Les élèves sont sous la responsabilité des chargés d'interventions :

- | | |
|---|-----------|
| - | Qualité : |
| - | Qualité : |
| - | Qualité : |
| - | Qualité : |



Lycée François

ARAGO

PLAN DE PREVENTION

Code du travail : article R237.1 et suivants (décret du 20 Février 1992)

Interventions d'un élève en formation de maintenance des équipements industriels sur une année scolaire.

Définition des phases d'activités, des installations et matériels dangereux et moyens de préventions spécifiques correspondants			
Domaine des risques	Nature du danger	Mesures de prévention applicables par l'intervenant	Autres Mesures (A compléter dès qu'une nouvelle mesure apparaît)
Lieu d'intervention et circulation des piétons (chutes, chocs, heurts, encombrements, etc..)	- Chute de piétons due à du désordre sur la zone de travail	- Rangement des outils inutilisés - Prévoir une zone de circulation pour les piétons dans de bonnes conditions de sécurité	
Manutention des équipements lourds.	- Mal de dos (lombalgies, ...) - Blessures aux mains ou aux pieds.	- Adapter les bons principes et les techniques dites de "gestes et postures" - Port obligatoire des protections individuelles de sécurité, en particulier gants, chaussures de sécurité.	
Levage de charges	- Heurt de personnes - Chute des charges	- Veiller à ce que nul ne stationne ou passe sous les charges - Les engins et appareils de levage et élingues doivent être conformes et vérifiés avant utilisation - Port du casque, des gants et chaussures de sécurité	
Accès aux organes de commandes des équipements d'exploitation (électriques ou hydrauliques ou pneumatique)	- Mise en marche inopinée du mécanisme: heurts, écrasements, entraînement - Mise sous tension de conducteurs réputés isolés - Rupture d'un flexible ou raccord	- Il est strictement interdit d'intervenir sur les organes de commande mécanique, hydraulique ou électrique, hormis les prestations de maintenance, intervention ou travaux pour lesquels l'intervenant est missionné. Dans ce cas les manoeuvres seront effectuées en présence d'un professeur responsable. - Consignation électrique ou mécanique par un professeur responsable avec attestation de consignation.	
Locaux et installations électriques	- Electrocution - Brûlures	- Formation aux habilitations - Il est strictement interdit d'intervenir dans un local électrique, hormis pour les prestations de maintenance, intervention ou travaux pour lesquelles l'intervenant est missionné. - Consignation électrique par le chargé d'intervention, avec attestation de consignation. - Gants électricien, casque et visière anti-UV - VAT, (Vérificateur d'absence de tension) - Tapis isolants.	

Risques chimique : Huiles, graisse , autres produits....	- Brûlures, Intoxication - projection dans les yeux.	- Gants produits chimiques, - Combinaison de travail. - S'asperger longuement les yeux avec de l'eau.	
Travail au voisinage des équipements, mécanismes en mouvement	- Heurts, écrasements, entraînements .	- Prohiber les vêtements flottants Les porteurs de bracelets, chaînes et cheveux longs doivent prendre les précautions nécessaires. - Porter les protections individuelles - Respecter les zones réservées et protections autour des machines (capotage, grillage...) - Lire les fiches de sécurité machine.	
Utilisation d'outils électriques	- Electrocution - Chutes	- Raccorder l'outil à des prises normalisées - En atmosphère humide ou les pieds dans l'eau n'utiliser que des outils de classe III alimentés par transformateur de sécurité de classe II ou à défaut de classe I avec masse reliée à la terre, placée à l'extérieur de l'ouvrage, ou alimentation par très basse tension. - Protéger les câbles d'alimentation contre l'écrasement dans les zones de circulation	
Utilisation d'outils pneumatiques	- Chutes - Rupture d'un flexible ou raccord	- Veiller à ce que le passage de flexibles soit le moins gênant possible - Vérifier le bon état des flexibles et raccord avant utilisation	
Utilisation d'outils ou machines à percer, tour, fraiseuse, meuler, sceller, couper, tailler ...	- Projection d'éclats	- Vérifier le serrage des lames, disques... - port des équipements individuels de protection (lunettes de sécurité, gants, casques, combinaison en coton) - Tenir éloigné les autres personnels ou les passants éventuels.	
Soudure à l'arc, chalumeau, lampe à souder	- Incendie - Brûlures - Brûlure aux yeux - Projection d'éclats	- Vérifier l'absence de matière inflammable ou explosive, - protections appropriées (lunettes protectrices, tabliers, cagoule ou visière, gants à manchette) - Tenir éloigné les autres personnels, - Permis de feu donné par le professeur avec attestation, - Extincteurs.	
Circulation ou travaux en élévation	- Chutes, glissades	- Prendre les précautions indispensables en fonction de la situation (protections collectives, harnais anti chutes si nécessaire) - L'emplacement des éventuels échafaudages sera défini en accord avec le professeur responsable - S'il est constaté qu'une échelle d'accès est en mauvais état, le signaler au professeur responsable.	
Interventions à proximité de machines bruyantes	- Troubles auditifs - Mauvaise communication : incompréhension.	- Port de protections individuelles contre le bruit, en veillant à ce que les communications avec le personnel exposé restent possible.	
Co -activité	- Présence de plusieurs intervenants sur le même lieu de travail	- Se mettre d'accord sur les procédures de consignation. - Se prévenir en cas d'utilisation de moyen de manutention. - Délimiter les zones de travail et prévenir de l'activité.	

La liste des mesures de prévention applicables par l'intervenant n'est pas limitative. En particulier, l'intervenant doit mettre en oeuvre les mesures réglementaires propres à ses activités.



Lycée François

ARAGO

Version A du 15/04/2007

PLAN DE PREVENTION

Code du travail : article R237.1 et suivants (décret du 20 Février 1992)

Interventions d'un élève en formation de maintenance des équipements industriels sur une année scolaire.

SIGNATAIRES

Ce plan de prévention a été établi le :

Pour le chef de travaux :

Nom :

Signature :

Pour l'élève :

Nom :

Signature :

Pour les représentants légaux si mineurs

Nom :

Signature :

Pour les professeurs :

Nom :

Signature :

Nom :

Signature :

Nom :

Signature :



Lycée François

ARAGO

PLAN DE PREVENTION

Code du travail : article R237.1 et suivants (décret du 20 Février 1992)

Interventions d'un élève en formation de maintenance des équipements industriels sur une année scolaire.

MODIFICATIONS APPORTEES AU PLAN DE PREVENTION

1. Dans le domaine des dangers :

Nature des dangers	Mesures de Prévention	Date et signatures

2. Autres modifications :

	Date et signatures